

Protocole :

1. Objectif

Caractériser les déchets ultimes provenant des bennes de déchèteries de la Vendée. Dans le but de répondre à une obligation réglementaire du décret n°2021-1199 (article R541-48-9) : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044062074

- Démontrer que le producteur ou le détenteur des déchets respecte les seuils d'enfouissement listés à l'article R541-48-3 du code de l'environnement.

2. Fréquence de caractérisation

Les caractérisations devront être réalisées annuellement sur les centres de transferts expédiant les déchets ultimes ou directement sur les ISDND. Une demi-journée à une journée sera consacrée par lieu de caractérisation.

3. Lieu de caractérisation

Afin d'être le plus représentatif, les caractérisations de déchets ultimes seront réalisées sur les déchets sortants, c'est-à-dire sur les centres de transferts. Pour la raison qu'ils regroupent les déchets ultimes de différentes collectivités. C'est également plus représentatif car c'est un mélange homogène et non une benne caractérisée à un instant précis.

Les centres de transfert recevant des déchets ultimes ont été retenus :

- Givrand (Trivalis)
- Centres de transfert proposés par Brangeon dans le cadre des marchés :
 - Les Herbiers
 - Les Sables Agglomération
 - Bellevigny

4. Protocole de prélèvement

Aucun protocole de prélèvement n'a été imposé par la DREAL. Sachant que Trivalis doit démontrer que le producteur ou le détenteur respecte les seuils d'enfouissement listés à l'article R541-48-3. Il semble raisonnable de prélever dans chaque centre de transfert l'équivalent de 10 % d'un chargement d'une fma.

Pour cela, lors d'un rechargement de fma des déchets ultimes la quantité de déchets préconisé sera déposé sur l'emplacement réservé à la caractérisation. **Une surface de 150m² est nécessaire.**

En suivant la méthodologie d'échantillonnage en fosse (pour les OM/CS), qui a pour but d'être représentatif de ce qui arrive en moyenne dans la fosse. https://www.sinoe.org/contrib/ademe/carademe/pages/guide_OMCS_echant_en_fosse.php

Les prélèvements seront réalisés aléatoirement à différents instants : début, milieu, fin de chargement. Le premier prélèvement restera dans l'alvéole et le second sera conservé sur l'emplacement de caractérisation.

Sachant qu'une fma de déchets ultimes pèse environ 16 tonnes :

- $16t * 10\% = 1.6t/\text{centre de transfert}$

La caractérisation s'effectuera donc sur environ 1.6 tonnes de déchets ultimes par centre de transfert.

Chaque échantillon prélevé devra être pesé.

5. Protocole de caractérisation/mode opératoire

Les caractérisations seront menées selon une caractérisation volumétrique visuelle avec possibilité de tri des différents flux.

L'échantillon prélevé sera étalé, afin que les agents puissent retirer seulement la fraction de déchets concerné. Les déchets valorisables exposé ci-dessous seront extrait de l'échantillon :

Obligatoire
➤ Métaux
➤ Bois non traité
➤ Plastique (polystyrène compris)
➤ Verre
➤ Papier et carton
➤ Plâtre
➤ Gravats
➤ Textile
➤ Biodéchets
➤ Autres valorisables (D3E, mobilier...)
➤ Sacs noirs

Une fois que ces catégories sont triées, les agents estimeront visuellement le volume de chaque type de déchets.

Prendre en photo chaque tas de déchets valorisables. Également le tas de non valorisables sous différents angles, afin d'observer l'entièreté des déchets ultimes.

Voir schéma à la fin

6. Moyens matériels

Sont nécessaire :

- Port obligatoire des EPI (gants anti-coupure, tenue adaptée, chaussures de sécurité, lunettes...) dès l'arrivée sur le site et pendant la manutention.
- **Effectuer la caractérisation dans une zone protégée, pour éviter tout accident dû à la coactivité.**
- **Si le site ne possède pas de lieu protégé, alors délimiter la zone avec des plots et des rubalises afin d'être visible.**
- Utilisation de la chargeuse ou/et du grappin :
 - 1er : pour le prélèvement et la pesée de l'échantillon et l'étalement de l'échantillon.
 - 2ème : pour remettre l'ensemble de l'échantillon dans l'alvéole.

7. Moyens humains

Sont nécessaire :

- Responsable d'exploitation ou encadrant
- Conducteur d'engin
- Agent(s) de Trivalis

8. Mise en œuvre

Calendrier d'expérimentation du protocole :

1 ^{er} essai : 20/04/2023	2 ^{ème} essai : 27/04/2023
---------------------------------------	--

9. Rendu d'un rapport

Un compte rendu devra être fait, il comprendra :

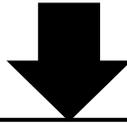
- Date
- Lieu
- Secteur caractérisé
- Type de déchet
- La structure organisatrice
- Agent(s) en charge de la caractérisation
- Durée
- Protocole de prélèvement utilisé
- Protocole de caractérisation utilisé
- Pourcentage prélevé

Les résultats obtenus devront être présentés en pourcentage.

Schéma du protocole :



Extraction des valorisables et sacs noirs



Gravat



Carton/papier



Bois non traité



Textile



Plastique



Biodéchet



Métaux



Verre



Sacs noirs

Déchets ultimes final sous différents angles

